



CAP

CONVERGENCE . ANIMAUX . POLITIQUE

**DÉJÀ SEPT ANS D'ACTION POLITIQUE
POUR LES ANIMAUX**

Juillet 2024

Une année sous le sceau de l'instabilité

Cette année parlementaire s'ouvre sur une grande incertitude. À l'heure où j'écris ces lignes, nous ne savons toujours pas quelle coalition sera capable de former un gouvernement, et surtout, quelle configuration permettra à un futur gouvernement de survivre à une motion de censure des camps adverses et donc de tenir dans la durée. De plus, il est très probable qu'une nouvelle dissolution intervienne dans un an, rebattant à nouveau les cartes.

Nous pourrions cependant tirer notre épingle de la situation actuelle. En effet, dans un contexte où aucun camp politique cohérent n'a de majorité absolue, il sera très difficile pour les uns ou pour les autres d'espérer faire passer des textes politiquement marqués ou clivants. **Cela pourrait laisser un espace plus grand pour mettre à l'agenda des textes favorables à la condition animale** qui, en théorie du moins, ne sont l'apanage d'aucun camp. S'il paraît compliqué d'espérer faire passer cette année des textes ambitieux sur un pan entier de l'exploitation animale, nous pourrions **multiplier les textes courts, sur une ou quelques mesures précises.** Ainsi, nous pourrions continuer ce que nous avons réussi depuis maintenant 7 ans, à savoir **ancrer la condition animale comme un sujet politique ayant toute sa place** dans les hémicycles, tout en espérant obtenir des victoires qui permettront d'améliorer concrètement le bien-être et la protection des animaux.

Pour commencer, nous comptons bien donner suite à plusieurs actions engagées lors de l'année écoulée : après avoir obtenu **le vote d'un amendement** en 2023 **sur la chasse au trophées**, et être passés très près du débat d'une proposition de loi, nous allons dès la rentrée **faire redéposer ce texte devenu caduc** suite à la dissolution de l'Assemblée. Nous continuerons également à accompagner les sénateurs qui ont déposé un **texte sur la présence des mineurs de moins de 16 ans dans les corridors.** En effet, celui-ci n'est pas affecté par la dissolution. Enfin, l'important travail de production d'amendements que nous avons engagé avec nos ONG partenaires **sur le projet de loi d'orientation agricole n'aura pas servi à rien**, car nous pourrions repartir de cette base dès qu'un nouveau texte sera déposé pour répondre à la crise agricole, qui a marqué l'esprit des décideurs et appelle une réponse.

Le contexte incertain nous obligera à être très vigilants aux signaux faibles et à faire preuve de capacité d'anticipation et d'adaptation. **Nous sommes prêts à relever ce défi, avec vous !**



CAP, c'est quoi ?

Depuis 2017, notre association à but non lucratif s'est donnée pour mission d'**intégrer la protection des animaux et de leur environnement dans la loi**, grâce à une action politique efficace et coordonnée.

Notre mission se décline en 3 axes d'action :



Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des décideurs politiques en faveur de la cause animale. Notre action de plaidoyer vise à identifier et créer des opportunités législatives, en favorisant la collaboration entre les ONG et les décideurs politiques.



Accompagner et coordonner nos 25 ONG partenaires dans leurs démarches de plaidoyers, en favorisant l'émergence d'actions collectives et la formulation de demandes politiques communes, cohérentes et audibles.



Créer et renforcer les liens entre les acteurs politiques et associatifs. Nous avons constitué ces dernières années un réseau d'alliés politiques à l'écoute des ONG : nous créons des opportunités de rencontre et d'échanges réguliers.



Informers les citoyens et faire vivre le débat public sur ces questions.



“En tant qu'association, on a vraiment besoin de rencontrer des parlementaires, pour proposer des lois, pour les voter, pour porter nos revendications dans le débat politique, pour interpeller, questionner le gouvernement. Les politiques, eux, ont besoin d'arguments, de notre expertise. CAP nous fournit la manière d'aborder ces politiques, d'échanger avec eux, des outils et des opportunités, ainsi qu'un cadre, comme lors des rencontres CAP, où l'on peut effectivement discuter avec eux.”

Sophie Maffre-Baugé - Présidente du COLBAC

Nos valeurs

Ces valeurs guident notre action. Nous les partageons avec l'ensemble de nos soutiens et partenaires, afin de construire des relations durables et alignées.

Indépendance

Nous sommes indépendants politiquement et ne sommes liés ou affiliés à aucun parti ou mouvement politique. Nous croyons que cette indépendance est essentielle pour convaincre et mobiliser tous les acteurs politiques.

Efficacité

Nous croyons avant tout en l'efficacité collective : notre méthode vise à renforcer la coopération entre les acteurs politiques et associatifs, afin d'aboutir à des résultats concrets. Dans ce but, nous nous attachons à faire preuve de professionnalisme et de rigueur et développons une expertise politique solide pour favoriser l'adoption de nouvelles lois. Nous pouvons ainsi avoir un impact à grande échelle sur la vie de millions d'animaux.

Pragmatisme

C'est pour nous la condition de l'efficacité. Nous portons des demandes qui peuvent être entendues par les acteurs politiques et sommes convaincus de l'utilité des “petits pas” pour construire des politiques plus ambitieuses à terme.

Bienveillance

Notre travail de plaidoyer ne consiste pas à contraindre, mais à convaincre. Nous nous attachons à faire preuve d'honnêteté, d'empathie et de pédagogie envers l'ensemble de nos interlocuteurs.

Respect

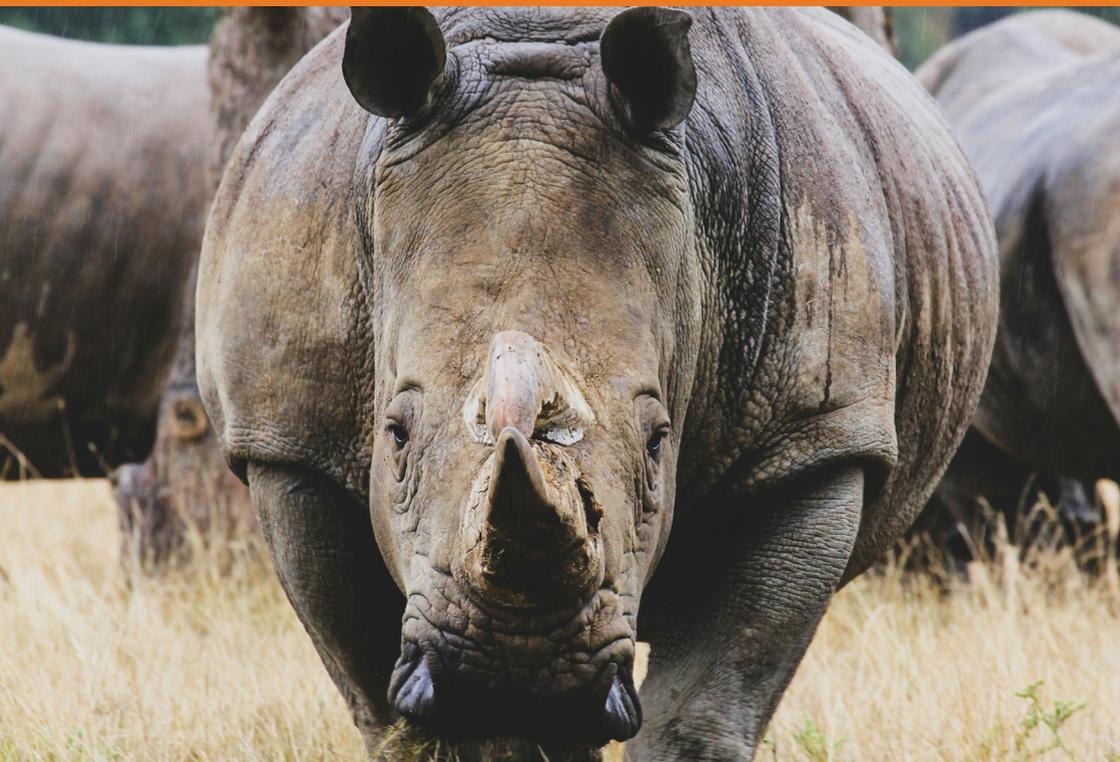
Nous attachons une importance particulière à entretenir des relations respectueuses avec l'ensemble de nos interlocuteurs, y compris nos opposants. De même, le respect des institutions démocratiques fait partie de nos valeurs fondamentales. Nous veillons à ce que notre action et notre discours s'inscrivent dans le respect de la dignité et des droits humains.

Les sujets que nous portons

CAP n'a pas de revendication propre, elle porte les demandes de ses ONG partenaires couvrant l'ensemble des sujets relatifs à la condition animale :

-  Élevage et alimentation
-  Animaux sauvages et biodiversité
-  Expérimentation animale
-  Animaux de compagnie
-  Captivité et corrida
-  Éducation, droit et gouvernance

Notre expertise réside dans la stratégie de défense de ces demandes, basée sur notre connaissance du milieu institutionnel et sur notre travail relationnel.



L'équipe CAP



Melvin Josse
Directeur



Milton Federici
Responsable des affaires publiques



Hugo Marro-Menotti
Responsable plaidoyer et juridique



Charlotte Clabaut
Responsable financement et développement



Juliette Parade
Responsable des opérations et de l'engagement



L'année 7 en chiffres



25

ONG
partenaires



36

Questions au
gouvernement



47

rendez-vous
politiques



97

Amendements



9

Propositions
de loi



2

Événements

Retour sur nos 8 actions phares de l'année :

1. Chasse aux trophées d'espèces menacées : un examen à l'Assemblée nationale et un rendez-vous ministériel
2. Trois propositions de loi visant l'interdiction de la corrida aux mineurs de moins de 16 ans déposées au Sénat
3. PLF 2024 : obtention de 3 millions d'euros pour la stérilisation féline
4. 53 ONG de protection animale réunies à Paris pour l'ICAP, notre premier séminaire international
5. Organisation d'une Rencontre CAP entre ONG et parlementaires sur la protection des animaux sauvages et de la biodiversité
6. Élections européennes 2024 : une campagne d'engagement réussie
7. Collaboration fructueuse avec les groupes d'études parlementaires dédiés à la protection animale
8. 47 amendements déposés durant l'examen du projet de loi d'orientation agricole

1. Chasse aux trophées d'espèces menacées : un examen à l'Assemblée nationale et un rendez-vous ministériel

Nous sommes parvenus, avec notre ONG partenaire HSI / Europe, à mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée une proposition de loi visant à interdire l'importation et l'exportation de trophées de chasse d'espèces menacées, telles que l'éléphant d'Afrique, le léopard, l'hippopotame, le rhinocéros noir ou encore le guépard. Cette proposition de loi élaborée avec la députée Sandra Regol (ECO) a été cosignée par 24 députés, dont Corinne Vignon (RE).

Lors de son examen en commission le 24 janvier 2024, cette proposition de loi a été adoptée. Elle a également bénéficié de l'avis favorable du comité français de l'UICN, institution scientifique incontournable. Le processus législatif ayant été interrompu avant que la loi puisse être débattue dans l'Hémicycle, nous avons lancé une pétition pour mobiliser les citoyens.

Le 23 mai, CAP et HSI/Europe ont été reçues par le cabinet du secrétariat d'État à la Biodiversité pour évoquer cet enjeu clé. À l'heure de la 6e extinction de masse des espèces, il est urgent d'obtenir un débat au Parlement sur cette question.

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, nous devons faire déposer ce texte à nouveau, mais les progrès réalisés jusqu'ici nous confèrent une base solide pour la suite.

Rendez-vous avec HSI/Europe et la députée Sandra Regol



2. Trois propositions de loi visant l'interdiction de la corrida aux mineurs de moins de 16 ans déposées au Sénat

Cette année a aussi été marquée par la préparation du retour de la lutte contre la corrida sur la scène politique et médiatique, cette fois-ci, sous l'angle de la protection de l'enfance. Nous avons accompagné le dépôt de 3 propositions de loi au Sénat visant à interdire la corrida aux mineurs de moins de 16 ans par les sénateurs Samantha Cazebonne (RE), Arnaud Bazin (LR) et Raymonde Poncet-Monge (ECO).

Ces trois textes ont depuis fusionné et nous sommes intervenus pour que le texte d'union soit cosigné par le plus de sénateurs possible. Nous travaillons désormais avec les sénateurs et nos ONG partenaires, notamment le COLBAC et la FLAC, pour qu'il soit prochainement inscrit à l'ordre du jour du Sénat.

3. PLF 2024 : obtention de 3 millions d'euros pour la stérilisation féline

Dans le cadre de la loi de finances 2024, CAP a collaboré avec la députée Corinne Vignon afin d'obtenir une dotation financière d'aide aux collectivités territoriales en matière de stérilisation des chats. L'amendement déposé à l'Assemblée nationale, et porté pour l'APRAD, a été repris par le Gouvernement et conservé jusqu'aux termes du processus législatif malgré plusieurs recours à l'article 49.3 de la Constitution. CAP a ainsi obtenu une dotation de 3 millions d'euros pour l'année 2024.

4. 53 ONG de protection animale réunies à Paris pour l'ICAP, notre premier séminaire international

Les 7 et 8 mars 2024, Convergence Animaux Politique a réuni 53 ONG de protection animale à Paris, en provenance de 11 pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Italie, Pologne...) pour la **première édition de l'International Conference for Animals in Politics (ICAP)**. Parmi les participants figuraient notamment les ONG Four Paws, Humane Society International / Europe, ProVeg, Anima International ou encore GAIA.

La conférence inaugurale du jeudi 7 mars, consacrée à la gouvernance de la condition animale à travers l'Europe, a mis en perspective les solutions déployées en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en Italie, en présence des représentantes de la ministre wallonne et de la commissaire fédérale allemande au bien-être animal.

Le vendredi 8 mars, les ONG se sont retrouvées autour de conférences et d'ateliers de travail pour échanger sur leurs stratégies politiques et favoriser l'émergence de nouveaux axes de coopération transnationale. **Cet événement inédit se veut le point de départ d'une coopération renforcée entre les ONG de protection animale, au-delà des frontières nationales et du seul échelon européen.**

5. Organisation d'une Rencontre CAP entre ONG et parlementaires sur la protection des animaux sauvages et de la biodiversité

La Rencontre CAP du 25 octobre 2023 a rassemblé une trentaine de parlementaires, collaborateurs et élus locaux. Cet événement a ouvert le débat sur une gestion plus durable et responsable de la vie sauvage, avec deux tables rondes axées sur les pratiques de chasse et les attentes sociétales, ainsi que des propositions politiques pour contrer l'effondrement de la biodiversité. Ces discussions ont permis d'éclairer les décideurs sur les actions concrètes à mener, en s'appuyant sur l'expertise des ONG.



6. Élections européennes 2024 : une campagne d'engagement réussie

Pour les élections européennes de juin 2024, CAP a réactivé la campagne Engagement Animaux, qui fédère 29 ONG. Cette campagne a cette fois été menée en partenariat avec Eurogroup for Animals, afin de porter en France un manifeste de 33 mesures, défendu dans l'ensemble de l'Union européenne, afin d'engager les candidats.

Malgré la crise agricole, qui a pesé sur les débats politiques autour du bien-être animal, nous avons réussi à faire se réengager fortement les principales forces politiques de gauche, et même à engager Renaissance, qui n'avait pas donné suite en 2022. Au final, sur 81 candidats français élus, 41 se sont engagés sur le manifeste.

Au vu du nouvel équilibre politique global établi au sein du Parlement européen, ces alliés seront plus que jamais nécessaires pour défendre les acquis et obtenir de nouvelles avancées sur le bien-être animal. De plus, les engagements pris dans le cadre de cette campagne soutiendront nos efforts de plaidoyer à l'échelle nationale.

Enfin, nous avons mobilisé 26 ONG d'Engagement Animaux, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale consécutive au résultat de l'élection européenne, autour d'une tribune visant à appeler politiques et électeurs à prendre en compte la condition animale dans le cadre des élections législatives.



7. Collaboration fructueuse avec les groupes d'études parlementaires dédiés à la protection animale

Cette année encore, nous avons eu des collaborations fructueuses avec la députée Corinne Vignon et le Sénateur Arnaud Bazin, respectivement présidente du groupe d'études "condition et bien-être des animaux" et président de la section "animal et société".

Parmi les actions clés réalisées grâce à leur soutien :

L'envoi de courriers par la députée Corinne Vignon, signés par 16 députés, à destination du Premier ministre et de la ministre de l'éducation afin de demander l'application de l'article relatif à la sensibilisation au respect des animaux de compagnie, obtenu dans le cadre de la loi n°2021-1539.

La publication d'une tribune initiée par CAP, signée par près de 70 parlementaires et 35 organisations, demandant la mise à l'ordre du jour au Sénat de la proposition de loi sur l'interdiction des colliers d'éducation coercitifs.

Le dépôt et l'adoption d'amendements visant à lutter contre les images zoopornographiques et les petites annonces zoophiles, à la demande de notre ONG partenaire Animal Cross, dans le cadre de l'examen du projet de loi "sécuriser et réguler l'espace numérique".

8. 47 amendements déposés durant l'examen du projet de loi d'orientation agricole

Depuis janvier 2023, CAP se mobilise pour intégrer des mesures en faveur de la transition agro-alimentaire et du bien-être animal dans le projet de loi d'orientation agricole. Nous avons ainsi participé aux groupes de travail du Ministère avec 3 de nos ONG partenaires, et réussi à obtenir un arrêt du soutien ou un moratoire sur les cages en mai 2023. Lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale en mai 2024, CAP a mené un travail de coordination avec 12 ONG partenaires pour analyser le contenu de la loi et proposer des amendements. Au total, nous avons réussi à faire déposer 47 amendements.

PACTE
LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLLES

PACTE
LOI
D'ORIENTATION
& D'AVENIR
AGRICOLLES

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

MARRO-MENOTTI Hugo
Convergence Animaux Politique



Vos dons font notre action

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans le soutien de nos donateurs. Merci à toutes celles et ceux qui s'engagent à nos côtés !

Pourquoi soutenir CAP ?

Depuis 2017, CAP a permis d'obtenir des avancées politiques concrètes pour les animaux, notamment la Loi contre la maltraitance animale adoptée en 2021. Notre méthode permet de favoriser la coopération entre les ONG et renforcer l'efficacité collective du mouvement associatif. Notre action a un impact sur la vie de millions d'animaux, à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle européenne, en influençant la position de la France sur ces questions. Notre stratégie a prouvé son efficacité et laisse envisager des avancées encore plus importantes dans les années à venir.



CAP fait partie des associations recommandées par Altruisme Efficace France : “ CAP a réussi à obtenir des résultats, et leur angle d'approche comble un manque dans le mouvement. Le sujet de la protection des animaux est pris en compte de manière bien plus importante par les politiques depuis la création de CAP. ”



Notre association à but non lucratif et d'intérêt général est agréée par 1% for the planet, un réseau international rassemblant les acteurs de la philanthropie environnementale.

Comment soutenir CAP ?

Faire un don mensuel : c'est la meilleure façon de soutenir notre action !

Par carte bancaire ou prélèvement automatique : rendez-vous sur www.convergence-animaux-politique.fr

Par virement : écrivez-nous à don@convergence-animaux-politique.fr

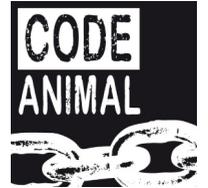
Par chèque : à l'ordre de Convergence Animaux Politique, 126 rue d'Alésia 75014 Paris

Votre don défiscalisé à 66%

Si vous êtes un particulier, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple : un don de 100 euros ne vous coûtera que 34 euros après réduction fiscale.



Les ONG partenaires de CAP





CAP

CONVERGENCE ANIMAUX POLITIQUE



contact@convergence-animaux-politique.fr

[convergence-animaux-politique.fr](https://www.convergence-animaux-politique.fr)

Convergence Animaux Politique,
126 rue d'Alésia, 75014 Paris

Ne pas jeter sur la voie publique.